

La construction « accusatif avec infinitif » avec les verbes causatifs et de perception en moyen français

France Martineau

Volume 19, numéro 1, 1990

Syntaxe historique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/602666ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/602666ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Martineau, F. (1990). La construction « accusatif avec infinitif » avec les verbes causatifs et de perception en moyen français. *Revue québécoise de linguistique*, 19(1), 77–100. <https://doi.org/10.7202/602666ar>

Résumé de l'article

Cet article examine l'emploi de la construction « accusatif avec infinitif » avec les verbes causatifs et de perception en moyen français. Cette construction, rare en ancien français avec les verbes causatifs, commence à apparaître plus fréquemment en moyen français. Deux textes de cette époque ont été systématiquement dépouillés : *Les Cent Nouvelles Nouvelles Anonymes* et *Les Cent Nouvelles Nouvelles* de Vigneulles. L'examen de trois facteurs, la position du SN sujet, le cas assigné au sujet et la montée des clitiques objets montre que l'emploi de cette construction est déterminé par la nature du verbe principal. Cette construction est surtout utilisée avec les verbes de perception, moins souvent avec *laisser* et presque pas avec *faire*. Je propose que ce changement de fréquence d'utilisation de la construction imperméable est dû à l'exploitation du mouvement du sujet de l'infinitif de la position spécifieur de VP à la position spécifieur de IP. Seuls les verbes qui peuvent assigner un cas acceptent la construction imperméable.

LA CONSTRUCTION «ACCUSATIF AVEC INFINITIF» AVEC LES VERBES CAUSATIFS ET DE PERCEPTION EN MOYEN FRANÇAIS *

France Martineau

1. Introduction

En français moderne, on trouve deux types de constructions avec les verbes causatifs et de perception, soit, suivant la terminologie de St-Amour (1977), les constructions perméables et les constructions imperméables:

(1) Construction perméable:

- a. Jean laisse manger la tarte à *Pierre*.
- b. Jean *la* laisse manger à Pierre.
- c. Jean *la lui* laisse manger.

(2) Construction imperméable:

- a. Jean laisse *Pierre* manger la tarte.
- b. Jean laisse Pierre *la* manger.
- c. Jean *le* laisse *la* manger.

Dans la construction perméable, le SN sujet suit l'infinitif et le pronom objet doit monter devant le verbe principal. Dans la construction imperméable, la construction «accusatif avec infinitif», le SN sujet apparaît devant l'infinitif et le pronom objet ne monte pas devant le verbe principal. Lorsque l'infinitif est transitif, par exemple *manger*, le pronom sujet est datif dans la construction perméable (*lui*) mais il est accusatif dans la construction imperméable (*le*). En français, les pronoms de la troisième personne non réfléchie ont des formes

* Cette recherche a été subventionnée par une bourse doctorale et une subvention de recherche pour chercheur autonome (*La structure verbale dans le français des XVII^e et XVIII^e siècles*, subvention de recherche no. 410-89-1571) du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. De plus, une partie de cette recherche a été effectuée dans le cadre du projet *Syntaxe et lexique du moyen français* (no. 410-87-0332 et 410-89-1118) du professeur Paul Hirschbühler. J'aimerais remercier Paul Hirschbühler, Marie Labelle, Anne Rochette, Elizabeth Ritter et les évaluateurs anonymes de la *Revue québécoise de linguistique* pour leurs commentaires sur une version préliminaire de cet article.

différentes à l'accusatif et au datif (*le* ou *lui*)¹. Il faut remarquer que lorsque le verbe infinitif est intransitif ou employé intransitivement, le cas accusatif du pronom sujet ne permet pas de distinguer les deux constructions:

- (3) a. Jean laisse *Pierre* boire --> Jean *le* laisse boire.
 b. Jean laisse boire *Pierre* --> Jean *le* laisse boire.

La construction imperméable devient plus fréquente à partir du moyen français, le français des XIV^e et XV^e siècles et du début du XVI^e siècle:

- (4) a. car j'ay veu *ung cheval* prendre et peschier *ung bachel*. (CNNV: 55/17)²
 b. et *la bergiere* faire son chapellet. (CNNA: 484/51)

En français moderne, l'emploi du SN sujet devant l'infinitif est plus ou moins exclu lorsque le verbe principal est *faire* alors qu'il est grammatical avec *laisser* et les verbes de perception:

- (5) ...ce qui fit *tout le monde* croire que j'y avais été. (Vialar) (Grevisse 1980:1319)
 (6) a. Jean laisse *Pierre* manger la tarte.
 b. Jean voit *Pierre* manger la tarte.

Le présent article vise à déterminer l'importance réelle de l'emploi de la construction «accusatif avec infinitif» avec les verbes causatifs et de perception à la fin de la période du moyen français³. Deux textes du moyen français, *Les Cent Nouvelles Nouvelles Anonymes* et *Les Cent Nouvelles Nouvelles* de Philippe de

1. Les pronoms *me*, *te*, *se*, *nous* et *vous* ont la même forme à l'accusatif et au datif. Ils ne permettent donc pas de distinguer les deux constructions, sauf lorsqu'ils sont employés avec un pronom accusatif de la troisième personne (ex.: *me le*); dans ce contexte, ils sont normalement considérés comme des datifs puisqu'en français, deux accusatifs ne peuvent pas faire partie de la même séquence de clitiques.

2. Les chiffres entre parenthèses renvoient, pour *Les Cent Nouvelles Nouvelles Anonymes* (CNNA), au numéro de la page et au numéro de la ligne et pour *Les Cent Nouvelles Nouvelles* de Vigneulles (CNNV), au numéro de la nouvelle et au numéro de la ligne.

3. La construction imperméable ressemble à une autre construction avec un SN sujet devant l'infinitif qui s'emploie avec les verbes déclaratifs, d'opinion et de volonté et qui apparaît en moyen français (1). L'évolution différente de la construction «accusatif avec infinitif» avec les verbes déclaratifs, d'opinion et de volonté justifie une analyse indépendante (cf. Martineau 1990).

(1) a. et affermerent *cecy* estre vray. (CNNV: 51/8)
 b. il ne cuidoit point *sa fille* estre tieulle. (CNNV: 65/58)
 c. elle desiroit *le jeune* estre parfait et finé. (CNNA: 576/677)

Vigneulles, ont été systématiquement examinés⁴. Je propose que les constructions avec les verbes causatifs et de perception ont un complément infinitif IP. Dans les constructions perméables, le constituant V' est déplacé en position d'adjonction à VP, ce qui permet alors au SN sujet en position spécifieur de VP de recevoir un cas. Dans les constructions imperméables, le SN sujet de l'infinitif est déplacé en position spécifieur de IP et la règle de mouvement du constituant V' ne s'applique pas. La construction imperméable ne serait employée qu'avec des verbes qui peuvent assigner un cas. Je vais d'abord examiner les faits eux-mêmes, en distinguant les verbes causatifs des verbes de perception. J'aborderai ensuite l'analyse de ces constructions.

2. Les constructions avec les verbes causatifs et de perception

En ancien français, la construction perméable est la construction la plus souvent employée avec les verbes causatifs et de perception. L'examen de l'emploi des constructions perméables et imperméables avec les verbes causatifs *faire* et *laisser* et les deux verbes de perception les plus fréquents, *voir* et *ouyr*, dans les deux textes des *Cent Nouvelles Nouvelles* montre que si la construction perméable est de loin la plus employée avec les verbes causatifs en moyen français, la construction imperméable est de plus en plus utilisée avec *laisser* et les verbes de perception (voir Martineau 1990 pour une analyse des autres verbes de perception, du verbe *envoyer* et des autres verbes de ce type). Je vais examiner tour à tour, la position du SN sujet de l'infinitif, l'assignation du cas au sujet pronominal ou non pronominal et la possibilité ou non de la montée du clitique objet.

3. Position du SN sujet de l'infinitif

En ancien français, le SN sujet peut précéder l'infinitif intransitif dans les constructions avec les verbes causatifs et de perception:

- (7) a. *ferat l'ost retourner*. «Il fera retourner l'armée» (Roland, 1060) (St-Amour 1977:72)
 b. *La veïsez tant chevaler plorer*. «Là vous voyez tant de chevaliers pleurer» (Roland, 349) (Pearce 1985:88)

4. J'ai utilisé une concordance des *Cent Nouvelles Nouvelles Anonymes* établie par Marc Wilmet de l'Université Libre de Bruxelles et une concordance des *Cent Nouvelles Nouvelles* de Vigneulles établie par Paul Hirschbühler de l'Université d'Ottawa.

Toutefois, l'ordre des mots est assez libre en ancien français. La plupart des auteurs qui ont étudié les constructions avec les verbes causatifs et de perception considèrent que l'ordre des mots n'est pas un facteur pertinent pour distinguer les constructions perméables des constructions imperméables lorsque l'infinitif est intransitif. Par contre, lorsque l'infinitif est transitif, la position du SN sujet de l'infinitif devrait indiquer le type de construction puisque le sujet nominal est précédé de *à* dans la construction perméable. Comme le remarquent Gougenheim (1971:355) et de Kok (1985:236), entre autres, la construction où le sujet de l'infinitif transitif le précède est extrêmement rare dans les constructions causatives de l'ancien français. Les phrases en (8) en sont des exemples:

- (8) a. il li fera *Le roi d'Engleterre* donner Estrelins pour guerre mener.
(Mousket, 20902, cité par Tobler 1883; VB I:207) (de Kok 1985:236)
- b. Dunc fist le reis Henris *Randulf del Broc* crïer / Par tute Norhantune
que l'um laissast aler / Les hummes l'arcevesque quitement de jur cler;
(Becket, 2051-3) (Pearce 1986:263)

À ma connaissance, aucune étude systématique de la position du sujet de l'infinitif dans les constructions avec les verbes causatifs et de perception n'existe pour l'ancien ou le moyen français. Pearce (1985) s'intéresse au cas assigné au sujet de l'infinitif en ancien français, et ses résultats sont comparés dans la prochaine section à ceux que j'ai obtenus pour le moyen français. L'une des raisons pour cette absence d'études est la grande liberté dans l'ordre des mots à cette époque qui rend l'interprétation de la position du SN sujet difficile.

Néanmoins, le fait que le sujet d'un infinitif transitif apparaisse rarement devant l'infinitif dans les causatives nous incite à croire que l'examen de la position du SN sujet peut, dans une certaine mesure, nous éclairer sur l'emploi de la construction imperméable. J'ai donc examiné la position des SN sujets dans les constructions avec les verbes causatifs et de perception dans les deux textes des *Cent Nouvelles Nouvelles*. Les résultats sont présentés en (9).

- (9) **Tableau I:** Pourcentage d'emploi du SN sujet devant l'infinifitif avec les verbes causatifs *faire* et *laisser* et les verbes de perception *voir* et *ouyr* dans les deux textes des *Cent Nouvelles Nouvelles*

| | Verbes intransitifs % SN sujet devant l'infinifitif | Verbes transitifs % SN sujet devant l'infinifitif |
|-------------------|--|--|
| Causatifs | | |
| <i>faire</i> | 22% (16/72) | 4% (1/24) |
| <i>laisser</i> | 9% (1/11) | 60% (6/10) |
| Perception | | |
| <i>ouyr</i> | 73% (16/22) | 14% (3/21) |
| <i>voir</i> | 64% (32/50) | 92% (11/12) |

Lorsque le verbe infinitif est intransitif, le SN sujet a tendance à apparaître en position postverbale avec les verbes causatifs, surtout avec *laisser*:

- (10) a. qui firent *sa femme* partir ce jour. (CNNA: 313/119)
 b. et laissa *ses compaignons* entrer dedans. (CNNA: 198/52)
- (11) a. vous faictes venir *le verlet du barbier nostre voisin*. (CNNV: 93/84)
 b. et laissa aller *son oyseau* voulant à l'adventure. (CNNV: 20/50)

Par contre, avec les verbes de perception, le SN sujet a nettement tendance à apparaître devant l'infinifitif:

- (12) a. Et la jeune espousée, oyant *le college des femmes* ainsi parler, ... (CNNA: 472/60)
 b. il vit *le curé* venir tantost après... (CNNA: 493/50)
- (13) a. Et tantost que vous orrez venir *moy et ma compaignie*. (CNNA: 450/33)
 b. Qui adonc veist rire *le varlet et la meschine*. (CNNA: 487/76)

À cause de la grande liberté dans l'ordre des mots, la position du SN sujet devant l'infinifitif intransitif ne permet pas de distinguer clairement les deux constructions. Lorsque le verbe infinitif est transitif, l'ordre des mots semble cependant être beaucoup plus strict. Dans les causatives, le verbe *faire* accepte rarement le SN sujet devant l'infinifitif, au contraire de *laisser*:

- (14) a. que je face *dame* [par amours] asavoir mon si je pourroie garir comme vous. (CNNA: 178/472)
 b. Or nous lairrons ycy *nostre mary* sercher compaignie. (CNNA: 528/64)
- (15) a. nous le ferons paier *a ceulx de la compaignie*. (CNNA: 376/94)
 b. laissez les dire *aux prestres*. (CNNA: 271/108)

De plus, lorsque l'infinitif est transitif, les verbes de perception se comportent différemment: *voir* est employé presque exclusivement avec le SN sujet devant l'infinitif, au contraire de *ouyr*:

- (16) car j'ay veu *ung poisson qu'on appelle bachet* prendre ung lievre. (CNNV: 55/14)
- (17) a. oyans *leur maistre* ce cas racompter. (CNNA: 430/123)
 b. les parolles qu'il avoit ouy dire *au tanneur*. (CNNV: 20/83)

La position du SN sujet lorsque l'infinitif est transitif montre que *laisser* et *voir* ont tendance à être employés dans la construction imperméable alors que *faire* et *ouyr* sont plutôt utilisés dans la construction perméable. L'examen de l'assignation du cas au SN sujet dans la section suivante confirme cette distinction.

4. Cas assigné au sujet de l'infinitif

Le sujet de l'infinitif intransitif porte presque toujours le cas accusatif, peu importe la structure utilisée. Les seuls exemples clairs qui permettent de distinguer les deux constructions sont donc ceux où l'infinitif est transitif. Le sujet nominal, s'il est précédé de la préposition *à*, est datif et se trouve dans la construction perméable (cf. 1a); le sujet nominal, s'il n'est pas précédé de la préposition *à*, est accusatif et la construction imperméable est employée (cf. 2a). De plus, le sujet, lorsqu'il est pronominal, est datif (*lui*) dans la construction perméable (1c), mais accusatif (*le*) dans la construction imperméable (2c).

Pearce (1985, 1986) a examiné de près l'assignation du cas au sujet dans les constructions avec les verbes causatifs et de perception en ancien français⁵. J'ai comparé ses résultats avec ceux que j'ai obtenus pour l'assignation du cas au sujet nominal (18), et pronominal (19)⁶.

(18) **Tableau II:** Comparaison du pourcentage d'emploi du SN sujet datif avec les verbes causatifs *faire* et *laisser* et les verbes de perception *voir* et *ouyr* en ancien français (cf. Pearce 1985:96, 97) et dans les deux textes des *Cent Nouvelles Nouvelles*

| | Verbes intransitifs % SN sujet datif | | Verbes transitifs % SN sujet datif | |
|-------------------|---|-----------|---------------------------------------|-------------|
| | Ancien français | CNN | Ancien français | CNN |
| Causatifs | | | | |
| <i>faire</i> | 0% (0/119) | 0% (0/76) | 80% (24/30) | 97% (28/29) |
| <i>laisser</i> | 0% (0/49) | 0% (0/11) | 100% (2/2) | 40% (4/10) |
| Perception | | | | |
| <i>ouyr</i> | 0% (0/19) | 0% (0/24) | 66% (4/6) | 57% (12/21) |
| <i>voir</i> | 0% (0/105) | 0% (0/52) | 30% (3/10) | 8% (1/13) |

(19) **Tableau III:** Comparaison du pourcentage d'emploi du pronom sujet datif avec les verbes causatifs *faire* et *laisser* et les verbes de perception *voir* et *ouyr* en ancien français (cf. Pearce 1985:96, 97) et dans les deux textes des *Cent Nouvelles Nouvelles*

| | Verbes intransitifs % pronom sujet datif | | Verbes transitifs % pronom sujet datif | |
|-------------------|---|-----------|---|-------------|
| | Ancien français | CNN | Ancien français | CNN |
| Causatifs | | | | |
| <i>faire</i> | 4% (3/73) | 2% (2/90) | 96% (46/48) | 96% (69/72) |
| <i>laisser</i> | 2% (1/42) | 3% (1/30) | 88% (7/8) | 67% (8/12) |
| Perception | | | | |
| <i>ouyr</i> | 0% (0/10) | 0% (0/9) | 100% (4/4) | 33% (1/3) |
| <i>voir</i> | 0% (0/35) | 0% (0/29) | 100% (9/9) | 0% (0/3) |

5. Pearce présente des résultats légèrement différents dans son article de 1986 qui est une version remaniée d'une partie du chapitre V de sa thèse.

6. Le nombre d'occurrences de SN sujets dans les tableaux II et III est supérieur à celui du tableau I car j'inclus ici les occurrences de pronoms relatifs et certaines occurrences où le SN sujet est déplacé en début de phrase.

Considérons en premier l'assignation du cas lorsque l'infinitif est intransitif. Les tableaux II et III montrent que l'assignation du cas au sujet, qu'il soit nominal ou pronominal, n'a pas vraiment changé de l'ancien français au moyen français. Les verbes causatifs et de perception assignent généralement le cas accusatif au sujet d'un infinitif intransitif:

(20) *Ancien français:*

- a. et les feïst la yverner. «et il les fit hiverner là» (Fet des R., 192, 7) (Pearce 1985:82)
- b. Mais il l'a oï de loin plaindre. «Mais il l'a entendu de loin se plaindre» (Renart, 702) (St-Amour 1983:340)

(21) *Moyen français:*

- a. pour les faire retourner. (CNNV: 87/36)
- b. et le laissa aller. (CNNV: 69/26)
- c. qui oyoit le dyable sa femme ainsi tonner. (CNNA: 244/118)
- d. quand il les vit rire en ce point. (CNNA: 188/211)

L'assignation du datif au sujet d'un verbe infinitif intransitif est exceptionnelle. Je n'ai relevé que trois occurrences d'un sujet datif employé avec un infinitif intransitif. Elles proviennent toutes du texte de Vigneulles et apparaissent avec des infinitifs que l'on pourrait qualifier d'ergatifs:

- (22) a. tout l'or du monde ne luy eust pas fait venir. (CNNV: 99/301)
- b. le deable luy avoit bien fait venir. (CNNV: 99/299)
- c. et se repentoit bien de luy avoir laissez entrer. (CNNV: 95/86)

Les résultats sur l'assignation du cas datif au sujet d'un verbe infinitif transitif sont plus révélateurs en ce qui concerne la structure des constructions avec les verbes causatifs et de perception. En ancien français, les verbes *faire* et *laisser* assignent généralement le cas datif au sujet de l'infinitif transitif. En moyen français, les deux verbes assignent encore le datif au sujet de l'infinitif mais montrent une évolution différente. Alors que l'assignation du cas datif avec *faire* devient plus fréquente, l'assignation du cas datif tend à devenir moins fréquente avec *laisser*.

(23) *Datif / Ancien français:*

- a. et fet tendre le paveillon sor la rive *a deux serjanz*. «et fait monter la tente sur la rive à deux serviteurs» (Queste, 108, 26) (St-Amour 1983:339)
- b. Bien *lur* deit hum laissier lur custumes tenir. «bien on doit leur laisser tenir leurs coutumes» (Becket, 2787) (Pearce 1985:88)

(24) *Accusatif / Ancien français:*

- a. Voldrent *la* faire diaule servir. «ils veulent lui faire servir le diable» (Eulalie, 03) (Pearce 1985:171)
- b. ne *le* voudrent lessier, si firent grant savoir, / lor villes essillier et lor mesons ardoir, «ils ne veulent le laisser, ils firent grand savoir, leurs villes assaillir et leurs maisons brûler» (Rou, 2760) (Pearce 1985:172)

(25) *Datif / Moyen français:*

- a. qui faisoit vestir *a sa femme* ung haubregon. (CNNA: 10/301)
- b. il ne laissassent pourter aucune provision hors de la cité *à homme* qui fut subject soubz monseigneur le duc de Lorraine. (CNNV: 19/58)
- c. il *luy* faisoit vestir ung tres beau jaserant. (CNNA: 278/19)
- d. elle *luy* avoit laissés manger ladicte pouldre. (CNNV: 81/174)

(26) *Accusatif / Moyen français:*

- a. Que je face *dame* [par amours] asavoir mon si je pourroie garir comme vous. (CNNA: 178/472)
- b. et laissoit *sa femme* prendre la longue crastine. (CNNA: 492/20)
- c. et dit et jura par son Dieu qu'*i le* feroit dancer une aultre dance. (CNNV: 84/57)
- d. on ne *l'a pas* laissée paier son disme. (CNNA: 218/116)

Le comportement de *laisser* en moyen français se rapproche de celui de *voir*. En ancien français, le sujet de l'infinitif transitif est souvent au cas datif lorsque *voir* est le verbe de la proposition principale alors qu'il porte presque toujours le cas accusatif dans ce contexte dans *Les Cent Nouvelles Nouvelles*:

(27) *Datif / Ancien français:*

Quant li vallet *li* virent prendre / Le faucon et il fu montés, «quand les valets le virent prendre le faucon et...» (Escoufle, 6720) (Pearce 1985:174)

(28) *Accusatif / Moyen français:*

- a. quant il veit *son maistre* bastre sa maistresse. (CNNV: 56/44)
- b. car j'ay veu *ung cheval* prendre et peschier ung bachet. (CNNV: 55/17)
- c. Et combien qu'elle ne l'eust oncques veu exercer les faiz de clergie. (CNNA: 569/463)
- d. et de la maniere qu'il tint quant ensemble *les* vit faire le mestier que vous savez. (CNNA: 19/629)

Le verbe *voir* tend à adopter la construction imperméable en moyen français. Un autre verbe de perception très employé, le verbe *ouyr*, ne suit pas cette évolution. En ancien français, dans la construction avec *ouyr*, le sujet de l'infinitif transitif porte le plus souvent le cas datif, qu'il soit pronominal ou nominal. En moyen français, le sujet de l'infinitif porte encore le plus souvent le cas datif, bien qu'un certain écart se creuse entre l'ancien et le moyen français lorsque le sujet est pronominal:

(29) *SN sujet / Ancien français:*

A juleours oï en m'effance chanter / que Guillaume fist jadis Osmont essorber. «dans mon enfance, j'ai entendu chanter par les troubadours que jadis Guillaume a rendu aveugle Osmont» (Rou, 1361-2) (Pearce 1985:88)

(30) *Pronom sujet / Ancien français:*

de ce qu'il *li* ot dire. «de ce qu'il l'entend dire» (Perlesvaus, 5829) (Pearce 1985:175)

(31) *SN sujet / Moyen français:*

- a. comme moy mesme en a sceu et veu la plus grant partie ou du moins je les ouy dire et racompter à *gens digne de foy et de creance*. (CNNV: Préface/26)
- b. mesmement l'ais oy dire *au filz du president de Lorraine*. (CNNV: 99/06)

(32) *Pronom sujet / Moyen français:*

- a. comme depuis je *luy* ay ouy compter et à plusieurs aultres aussi. (CNNV: 25/2)
- b. Et Dieu scet qu'il *le* fait bon oyr maudire ces gens. (CNNA: 270/87)
- c. Et *le* faisoit bon oyr deviser de sa seur. (CNNA: 361/129)

Dans la plupart des exemples avec *ouyr* où le sujet de l'infinitif transitif est datif, le SN sujet précédé de la préposition *à* serait utilisé avec la préposition *par* en français moderne. Ainsi, en (31a), il faut comprendre que le narrateur certifie que ses histoires sont véridiques car il les a entendu raconter par des gens dignes de foi. En ancien et en moyen français, la préposition *à* peut introduire le sujet d'un passif et cet emploi n'est pas particulier aux constructions avec les verbes causatifs et de perception (Herslund 1983):

(33) Une esteille est dunc aparue ki *a plusurs genz* fut veüe. (Brut, 8287)
(Herslund 1983:181)

Il semble que tous les exemples de sujet datif en (29, 31) peuvent être interprétés comme des occurrences où le SN sujet se trouve dans un syntagme se comportant comme le syntagme adverbial en *par* qui introduit le passif. Comme nous le verrons dans la section 6, ces constructions sont perméables.

Six des neuf exemples de sujet nominal accusatif d'un infinitif transitif sont du même type que ceux en (29, 31), à la différence que ces SN qui apparaissent derrière l'infinitif ne sont pas précédés de la préposition *à*:

- (34) a. qu'il *l'*avoit ouy dire *son frere*. (CNNV: 2/82)
- b. car moy mesmes *l'*ay ouy compter et reciter plusieurs fois *ledit Verton* (CNNV: 73/37)

Tous les exemples de la construction en (34) ont été relevées dans *Les Cent Nouvelles Nouvelles* de Vigneulles. Ces occurrences semblent être des exemples de compléments datifs employés au cas régime (cf. Morin et St-Amour 1977, St-Amour 1983 et Pearce 1985) car, comme dans les constructions perméables en (29, 31), la montée du clitique objet est permise en (34). En ancien français, le complément d'objet indirect se rapportant à un être animé n'est pas toujours morphologiquement et syntaxiquement distinct du complément d'objet direct.

Ainsi, en (35), *sun nevuld* est un complément d'objet indirect qui apparaît au cas régime.

- (35) Ne ben ne mal ne respunt *sun nevuld*. «il ne répond à son neveu ni en bien ni en mal» (Roland, 216) (Morin et St-Amour 1977:124)

Selon Pearce (1985, 1986), l'assignation du cas datif au sujet de l'infinitif transitif se consolide de plus en plus en ancien français. Le Tableau IV présente les données de Pearce (1985) sur l'assignation du cas datif au sujet de l'infinitif transitif pour différentes périodes de l'ancien français et les données que j'ai relevées dans les *Cent Nouvelles Nouvelles Anonymes*, un texte écrit vers 1462, et dans les *Cent Nouvelles Nouvelles* de Vigneulles, un texte écrit entre 1505 et 1515.

- (36) **Tableau IV:** Comparaison du pourcentage d'assignation du cas datif au sujet de l'infinitif transitif à différentes périodes de l'ancien français (Pearce 1985:90) et dans les deux textes des *Cent Nouvelles Nouvelles*

| | jusqu'à 1125 | 1150-1175 | 1200-1225 | CNNA (1462) | CNNV (1505-15) |
|----------------|--------------|-------------|-------------|-------------|----------------|
| <i>faire</i> | 80% (4/5) | 84% (21/24) | 94% (45/48) | 94% (44/47) | 98% (53/54) |
| <i>laisser</i> | - | 67% (2/3) | 100% (7/7) | 46% (6/13) | 66% (6/9) |
| <i>ouyr</i> | - | 67% (2/3) | 87% (6/7) | 33% (2/6) | 61% (11/18) |
| <i>voir</i> | 67% (2/3) | 0% (0/2) | 71% (10/14) | 0% (0/10) | 17% (1/6) |

Les résultats du moyen français vont plutôt à l'encontre de ce que suggère Pearce (1985, 1986) pour l'assignation du cas datif. Ils montrent que si l'assignation du cas datif devient de plus en plus fréquente avec *faire*, elle varie beaucoup avec *laisser* qui tend à se distinguer de *faire*. De plus, l'assignation du cas datif varie énormément d'une période à l'autre avec les verbes de perception. Ainsi, le verbe *voir* assigne généralement le cas datif au sujet en ancien français, avec pourtant une chute importante durant la période allant de 1150 à 1175; par contre, en moyen français, ce verbe assigne généralement le cas accusatif au sujet bien que l'assignation du cas datif connaît une remontée dans le texte de Vigneulles. Une étude plus approfondie sur un échantillon plus large est ici nécessaire pour comprendre l'assignation du cas datif. Toutefois, le regroupement des données en deux périodes, celle de l'ancien français et celle du moyen français, montre clairement que *laisser* et les verbes de perception ont tendance à se distinguer de plus en plus de *faire* et à assigner de moins en moins souvent le cas datif au sujet de

l'infinifitif. Il nous reste à examiner le comportement des clitiques objets de l'infinifitif.

5. Montée du clitique objet

En français moderne, les clitiques objets montent devant le verbe principal dans la construction perméable mais demeurent devant l'infinifitif dans la construction imperméable. Le placement du clitique objet dans les constructions avec les verbes causatifs et de perception en moyen français peut donc servir à déterminer le type de constructions. Le Tableau V présente le pourcentage d'occurrences de montée du clitique objet avec les verbes causatifs *faire* et *laisser* et les verbes de perception *voir* et *ouyr* (les pronoms réfléchis sont distingués des autres pronoms).

(37) **Tableau V:** Pourcentage d'occurrences de montée du clitique objet avec les verbes causatifs *faire* et *laisser* et les verbes de perception *voir* et *ouyr* selon que le pronom est réfléchi (coréférentiel avec le sujet principal-SN1 ou avec le sujet de l'infinifitif-SN2) ou non réfléchi, dans les deux textes des *Cent Nouvelles Nouvelles*

| | Pronom réfléchi SN1 | Pronom réfléchi SN2 | Pronom non réfléchi |
|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Causatifs | | | |
| <i>faire</i> | 100% (36/36) | - | 100% (103/103) |
| <i>laisser</i> | 100% (12/12) | - | 93% (13/14) |
| Perception | | | |
| <i>ouyr</i> | 100% (2/2) | 0% (0/1) | 94% (16/17) |
| <i>voir</i> | 100% (2/2) | 0% (0/5) | 67% (4/6) |

En moyen français, comme en français moderne, le clitique objet réfléchi monte devant le verbe principal lorsqu'il est coréférent avec le sujet de la proposition principale:

- (38) a. *il se fist tenir l'estrier.* (CNNV: 43/85)
 b. *ainsois se laisseroit descoupper en piece.* (CNNV: 98/199)
 c. *qui se voit ainsi gouverner.* (CNNA: 124/120)
 d. *L'enfant, qui se oyoit questionner devant sa mere, ...* (CNNA: 412/24)

En moyen français, le pronom réfléchi doit cependant demeurer devant le verbe infinitif lorsqu'il est coréférent avec le sujet de l'infinitif:

- (39) a. il oyoit *le chareton se remuer*. (CNNA: 66/56)
 b. et vit tresbien a son aise *son espouse se bouter* en son lit. (CNNA: 333/98)

Cette contrainte existe aussi en français moderne, dans la construction imperméable (40a) et dans la construction perméable (40b).

- (40) a. Jean voit *le roi s'approcher* de lui.
 b. Jean voit *s'approcher le roi* de lui.

Les phrases en (39) ne nous permettent donc pas de distinguer avec certitude les constructions perméables des constructions imperméables à cause de la liberté dans l'ordre des mots dans ce type de phrases en moyen français.

Le comportement des pronoms non réfléchis est plus révélateur du type de constructions employé. Dans les causatives, le clitique objet de l'infinitif monte systématiquement devant le verbe principal avec *faire*, comme en (41). Je n'ai relevé qu'une seule occurrence de pronom non réfléchi devant l'infinitif avec *laisser* et ce clitique objet est associé à l'expression *en aller* (42a); de façon générale, le clitique objet non réfléchi monte devant *laisser* comme en (42b).

- (41) ce prebtre *la fist mener* en son hostel. (CNNV: 8/26)
 (42) a. ains les laissa *en aller*. (CNNV: 61/31)
 b. et *le* laissa incontinant savoir audit Colin. (CNNV: 94/73)

Les verbes de perception ont aussi tendance à préférer la montée du clitique objet:

- (43) a. mesmement qu'elle *l'oyoit priser* et renommer pour le plus sage de toute la cité. (CNNA: 569/465)
 b. il *les* vouloit *veoir* aprester luy mesmes. (CNNV: 80/24)

Seulement trois occurrences de pronom objet non réfléchi devant l'infinitif ont été relevées avec les verbes de perception *voir* et *ouyr* dans les deux textes des *Cent*

Nouvelles Nouvelles. L'occurrence en (44) est due aux restrictions sur la cooccurrence des clitiques mais les deux autres occurrences en (45) sont vraiment des exemples d'un clitique objet utilisé dans la construction imperméable. En (45a), le SN sujet précède l'infinitif transitif et en (45b), le pronom relatif est un objet direct. L'emploi de la construction imperméable avec ces verbes bloque la montée du clitique objet.

(44) Quant Jehan Richard l'en veit *en* aller. (CNNV: 25/72)

(45) a. s'ilz oyrent *la voix* du par avant arriere *les* hucher tres aigrement.
(CNNA: 276/98)

b. à ceux *qu'i* veoit y avoir devotion. (CNNV: 35/32)

Contrairement à ce à quoi l'on pourrait s'attendre étant donné les résultats trouvés pour *laisser* et *voir* dans les sections précédentes, le clitique objet monte presque systématiquement dans la proposition principale avec ces verbes. On doit toutefois tenir compte de deux aspects des constructions avec les verbes causatifs et de perception pour bien comprendre ces résultats. Premièrement, l'obligation pour les pronoms réfléchis qui correspondent au sujet du verbe principal de monter devant le verbe principal limite le nombre de pronoms objets devant l'infinitif. Deuxièmement, en ancien et en moyen français, le pronom objet à la forme faible ne peut généralement pas demeurer devant l'infinitif et doit monter devant le verbe principal à temps fini. Cette contrainte limite aussi le nombre de pronoms objets devant l'infinitif.

6. Structure des constructions avec les verbes causatifs et de perception

Nous avons vu dans les sections précédentes que si *faire* a maintenu son assignation du cas datif au sujet de l'infinitif transitif de l'ancien français au moyen français, *laisser*, *voir*, et dans une moindre mesure *ouyr* ont plutôt tendance à assigner de moins en moins souvent le cas datif au sujet de l'infinitif transitif. Je propose que l'assignation du cas dans les constructions avec les verbes causatifs et de perception reflète une différence dans le type de mouvement permis dans ces constructions.

6.1. *Constructions perméables*

Examinons en premier la construction perméable. Comme en français moderne, cette construction est admise avec les verbes causatifs en ancien et en moyen français. De plus, elle est beaucoup plus utilisée avec les verbes de perception en ancien et en moyen français qu'en français moderne. J'adopte l'hypothèse défendue par entre autres Kayne (1977), Rouveret et Vergnaud (1980) et Quicoli (1980) selon laquelle le complément infinitif des constructions causatives est un complément phrastique (je renvoie le lecteur à l'article de synthèse de Tasmowski 1985 pour une discussion des différentes approches aux causatives). À l'instar de ces analyses, je propose une règle qui déplace le constituant V'.

Je considère que les verbes causatifs et de perception sous-catégorisent un complément infinitif IP. Les différences sémantiques entre l'interprétation du complément à temps fini et celle du complément infinitif sont assez importantes pour ne pas constituer un argument pour une analyse avec un complément infinitif de type CP:

- (46) a. ? L'entraîneur a fait se réunir l'équipe d'elle-même. (Ruwet 1972:179)
 b. L'entraîneur a fait que l'équipe se réunisse d'elle-même. (Ruwet 1972:180)

L'indépendance du sujet de l'infinitif est beaucoup moins grande en (46a) qu'en (46b); cette dernière phrase peut se paraphraser par «L'entraîneur a fait en sorte que l'équipe se réunisse d'elle-même».

Enfin, j'adopte l'analyse de Koopman et Sportiche (1988) qui ont proposé, pour des raisons indépendantes, de générer le sujet dans la position spécifieur de VP. Dans Martineau (1989), je propose que le constituant V' est d'abord adjoint à VP avant d'être déplacé dans une position supérieure à IP. Cette analyse est nécessaire si on suppose que le NP sujet apparaît en position spécifieur de IP. Le noeud VP étant une barrière (Chomsky 1986), le mouvement du constituant V' doit d'abord se faire par une adjonction à VP pour être légitime. Par contre, si on suppose que le NP sujet apparaît en position spécifieur de VP, le mouvement du constituant V' peut se limiter à une adjonction à VP. C'est la modification que je propose d'apporter à Martineau (1989) (cf. Reed 1989 pour une approche dans ce sens mais avec un complément CP). La phrase (47) a alors la structure suivante:

Les constructions avec les verbes causatifs et de perception du moyen français se distinguent de celles du français moderne par un ordre des mots beaucoup plus libre. On peut supposer que bon nombre des occurrences où le SN sujet apparaît devant l'infinitif intransitif sont des cas où le constituant V' a été déplacé. Par exemple, en (48), la position préverbale du SN sujet précédant l'infinitif ne bloque pas la montée du clitique objet.

- (48) et *en* lairoient *l'ost* aler. «et ils laisseraient l'armée s'en aller» (Vill., I, 116) (de Kok 1985:238)

La montée du clitique objet *en* en (48) suggère que le mouvement du constituant V' a eu lieu. On se rappelle qu'en français moderne, le clitique *en* ne monte jamais devant le verbe principal lorsqu'il n'y a pas mouvement du constituant V' (ex.: il les laissa *en* parler / * il les *en* laissa parler). Je propose qu'après le mouvement du constituant V', le SN sujet de l'infinitif peut se déplacer dans des positions d'adjonction. Le cas est assigné à la trace de l'élément déplacé et transmis par coïndexation à l'élément déplacé. Ce mouvement d'adjonction de SN est courant en ancien et en moyen français. On le trouve également lorsque l'infinitif est transitif:

- (49) Iluec voleit il faire *as evesques* jurer / Que nul d'els pur apel ne passereit mais mer, «Celui-ci voulait faire jurer aux évêques que...» (Becket, 2644) (Pearce 1985:173)

L'ordre des mots en ancien et en moyen français mérite une étude en soi. Toutefois, la phrase en (49) montre qu'il existe des mouvements d'adjonction dans les constructions causatives perméables. Ce type de mouvement peut donc expliquer la très grande fréquence du sujet devant l'infinitif intransitif en ancien et en moyen français. Le mouvement du constituant V' est nécessaire pour expliquer que le mouvement d'adjonction du SN sujet n'a pas d'effet sur l'assignation du cas; le SN sujet a le cas accusatif lorsque l'infinitif est intransitif et il porte le cas datif lorsque l'infinitif est transitif.

En (48), le SN sujet ne peut pas avoir été simplement déplacé de la position spécifieur de VP à la position spécifieur de IP sans mouvement du constituant V' car il y a montée du clitique malgré la présence du SN sujet devant l'infinitif. De plus, si ce mouvement était permis en ancien français, on s'attendrait à trouver

beaucoup plus d'exemples de SN sujets devant l'infinitif transitif dans les constructions causatives de l'ancien français alors que ces exemples sont très rares.

6.2. Constructions imperméables

Nous avons vu que l'une des différences entre l'ancien et le moyen français est l'apparition de plus en plus fréquente du SN sujet devant l'infinitif transitif. Je propose que le moyen français se distingue de l'ancien français par la possibilité de déplacer le SN sujet de l'infinitif en position spécifieur de IP dans les constructions causatives en *laisser*, une possibilité qui était déjà relativement exploitée avec les verbes de perception en ancien français. Le verbe principal assigne alors le cas accusatif au SN sujet puisque IP n'est pas une barrière inhérente. Dans ces constructions, le mouvement du constituant V' est inutile puisque le SN sujet reçoit directement son cas du verbe *laisser*. Dans les constructions imperméables, le SN est donc bien le sujet de l'infinitif et non l'objet du verbe principal. Radford (1977) montre d'ailleurs qu'en italien, le groupe SN VInf semble se comporter comme un constituant en ce qui a trait à certaines règles, comme la pronominalisation et la formation de pseudo-clivées. C'est également le cas en français (les phrases en (50, 51) sont adaptées de Burzio 1986):

(50) a. Ce que je ne veux pas voir, c'est Marie pleurer.

b. Ce que j'ai vu, c'est Marie pleurer.

(51) ?? J'ai vu le serveur renverser la bouteille, mais heureusement, cela, le propriétaire, ne l'a pas vu.

7. *Faire*, *laisser* et les verbes de perception

En guise de conclusion, cette section examine la différence de comportement du verbe *faire* par rapport à *laisser* et aux verbes de perception. L'examen des verbes causatifs et de perception en ancien et en moyen français montre que *faire* continue à être presque systématiquement utilisé dans la construction perméable en moyen français alors que *laisser* et les verbes de perception commencent à être employés de façon beaucoup plus fréquente dans la construction imperméable. Nous avons fait l'hypothèse que ce changement ne reflète pas un changement de structure et que tous ces verbes ont un complément infinitif IP. Le changement réside plutôt dans la possibilité de déplacer le SN sujet de la position spécifieur de VP à la position

spécifieur de IP avec le verbe *laisser* et les verbes de perception. Le changement important de l'ancien français au moyen français puis au français moderne n'est donc pas un changement structural mais plutôt un changement dans la fréquence d'utilisation de cette possibilité puisque la construction imperméable est déjà notée, avec une faible fréquence en ancien français, qu'on voit son importance croître en moyen français et continuer à le faire, semble-t-il, en français moderne.

Toutes les études sur les verbes causatifs et de perception soulèvent la question du comportement particulier de *faire* vis-à-vis de *laisser* et des verbes de perception. Nous avons vu que *faire* est très rarement employé dans la construction imperméable en ancien et en moyen français. En fait, la fréquence de l'emploi de la construction imperméable avec *faire* semble avoir beaucoup varié au cours de l'histoire du français. Selon Danell (1979), cité par St-Amour (1983), cet emploi avec *faire* aurait été attesté jusqu'au XVII^e siècle puis serait disparu pour ne réapparaître qu'au XIX^e siècle. En français moderne, l'emploi de *faire* dans la construction imperméable est controversé. On en trouve des exemples ici et là, et l'emploi du pronom accusatif est nettement meilleur que l'emploi du SN sujet devant l'infinitif:

- (52) a. qui *les* firent négliger leur préparation militaire. (Payot) (Glättli 1979:310)
 b. Je *les* ai fait prendre l'air (aux enfants). (Bailard 1982:61)
 c. Rien de plus difficile que de faire *le public* revenir d'un premier jugement hâtif. (Gide) (Harner 1979:219)

La différence entre *faire* et les autres verbes semble être liée au sens même de ce verbe. *Faire* marque la coercition d'une personne sur une autre pour qu'une action se produise. Il sélectionne donc une «action» alors que les autres verbes sélectionnent plutôt un «événement», au sens de Rochette (1988). Comparons les phrases suivantes:

- (53) a. Jean fait pleurer Marie.
 b. Jean laisse Marie pleurer.
 c. Jean voit Marie pleurer.

En (53a), Jean fait en sorte que Marie pleure alors qu'en (53b, c), Jean laisse ou voit un événement se produire mais ne joue aucun rôle direct dans la réalisation

de cette action. *Faire* n'est pas a priori exclu de la construction imperméable mais il lui faut un contexte particulier où son sens d'auxiliaire est affaibli. Par exemple, lorsque le sujet de l'infinitif subit une action (un «*experiencer*» selon Bailard 1982), la construction perméable est presque obligatoire (54). Par contre, lorsque le sujet est simplement l'agent d'un événement, la construction imperméable est possible, bien que marquée (55).

- (54) a. Je me multipliais pour *lui* faire apprécier la rue provinciale. (Massip)
(Bailard 1982:57)
- b. ?? Je me multipliais pour *le* faire apprécier la rue provinciale. (Bailard 1982:60)
- (55) a. la lueur d'angoisse qui réveille le tigre et *lui* fait dévorer le dompteur.
(Bailard 1982:52)
- b. la lueur d'angoisse qui réveille le tigre et *le* fait dévorer le dompteur.
(Massip) (Bailard 1982:52)

Je considère que le verbe principal, lorsqu'il a un sens d'auxiliaire, ne peut pas assigner de cas (cf. Guéron et Hoekstra 1987, Chomsky 1986); le NP sujet, s'il est déplacé en position spécifieur de IP, ne peut pas alors recevoir de cas et la phrase est agrammaticale. Par contre, le mouvement du constituant V' infinitif permet l'assignation d'un cas au NP sujet en position spécifieur de VP. Toutefois, le verbe principal peut assigner un cas s'il n'a pas un sens d'auxiliaire, ce qui permet de légitimer un NP sujet en position spécifieur de IP. Cette hypothèse suggère donc que l'emploi plus fréquent de la construction imperméable est sans doute liée à un changement sémantique qui aurait touché *laisser* et les verbes de perception. Les verbes de perception, qui sont très peu utilisés dans la construction perméable en français moderne, auraient peu à peu perdu leur sens d'auxiliaire, *laisser* pourrait encore être utilisé dans un sens d'auxiliaire et *faire* serait presque uniquement employé dans ce sens⁷.

France Martineau
Université du Québec à Montréal

7. Comme le verbe *faire*, le verbe *laisser* peut être utilisé dans un emploi d'auxiliaire avec la préposition *d* en ancien et moyen français: Dame, je vos veil mout prier / que me leissiez a chastier (Guill. Lorris, 3059) (Moignet 1984:193).

Références

- ANONYME (Vers 1462) *Les Cent Nouvelles Nouvelles*, texte édité par F.P. Sweetser, Genève, Droz, 1966.
- BAILLARD, Joëlle (1982) «The Interaction of Semantic and Syntactic Functions and French Clitic Case Marking in Causative Sentences», dans P. Hopper et S. A. Thompson (éds), *Syntax and Semantics 15: Studies in Transitivity*, New York, Academic Press, pp. 49-69.
- BOREL, M. (1972) *Sémantique des factitives*, mémoire de maîtrise, Université de Paris VII.
- BURZIO, Luigi (1986) *Italian Syntax*, Dordrecht, Reidel.
- CANNINGS, P. et M. D. MOODY (1978) «A Semantic Approach to Causation in French», *Linguisticae Investigationes*, vol. 2, no. 2, pp. 331-362.
- CHOMSKY, Noam (1981) *Lectures on Government and Binding*, Dordrecht, Foris.
- CHOMSKY, Noam (1986) *Barriers*, Cambridge, MIT Press.
- DANELL, K. J. (1979) *Remarques sur la construction dite causative*, Stockholm, Almqvist et Wiksell.
- DE KOK, Ans (1985) *La place du pronom personnel régime conjoint en français. Une étude diachronique*, Amsterdam, Rodopi.
- GLÄTTLI, H. (1979) «Remarques sur le choix du pronom personnel devant *faire* suivi d'un infinitif», *Revue de linguistique romane*, vol. 43, pp. 309-316.
- GOUGENHEIM, Georges (1971) *Étude sur les périphrases verbales de la langue française*, Paris, Nizet. (1ère édition, 1929)
- GREVISSE, Maurice (1980) *Le Bon Usage*, Paris, Duculot [onzième édition].
- GUÉRON, Jacqueline et Teun HOEKSTRA (1987) «T-chains and the constituent structure of auxiliaries», manuscrit.
- HARMER, L. C. (1979) *Uncertainties in French Grammar*, Cambridge, Cambridge U. Press.
- HERSLUND, Michael (1983) «La construction passive en ancien français», *Revue Romane*, vol. 18, no. 2, pp. 175-182.
- HYMAN, L. M. et K. E. ZIMMER (1975) «Embedded Topic in French», dans C. N. Li (éd.), *Subject and Topic*, New York, Academic Press, pp. 189-211.

- KAYNE, Richard (1977) *Syntaxe du français*, Paris, Seuil (traduction de Kayne, R. (1975) *French Syntax*, Cambridge, MIT Press).
- KOOPMAN, Hilda et Dominique SPORTICHE (1988) «Subjects», manuscrit, UCLA.
- MARTINEAU, France (1989) «Les clitiques *en* et *y* dans les causatives *en faire*», à paraître dans *Linguisticae Investigationes*, vol. 13, no. 1.
- MARTINEAU, France (1990) *La montée du clitique en moyen français: une étude de la syntaxe des constructions infinitives*, thèse de doctorat, Université d'Ottawa.
- MOIGNET, Gérard (1984) *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck.
- MORIN, Yves-Charles et Marielle ST-AMOUR (1977) «Description historique des constructions infinitives du français», *Recherches Linguistiques à Montréal*, vol. 9, pp. 113-152.
- PEARCE, Elizabeth (1985) *Language Change and Infinitival Complements in Old French*, thèse de doctorat, Urbana, Illinois.
- PEARCE, Elizabeth (1986) «Variation in Case Marking with Infinitival and Clausal Complements in Old French», dans David Sankoff (éd.), *Diversity and Diachrony*, Amsterdam, John Benjamins, pp. 261-277.
- QUICOLI, A. C. (1980) «Clitic Movement in French Causatives», *Linguistic Analysis*, vol. 6, no. 2, pp. 131-185.
- RADFORD, A. (1977) *Italian Syntax*, Cambridge, Cambridge U. Press.
- REED, Lisa (1989) «French Causatives: Evidence for X' Movement and VP-Internal Subjects», manuscrit, Université d'Ottawa.
- ROCHETTE, Anne (1988) *Semantic and Syntactic Aspects of Romance Sentential Complementation*, thèse de doctorat, MIT.
- ROUVERET, Alain et Jean-Roger VERGNAUD (1980) «Specifying Reference to the Subject: French Causatives and Conditions on Representations», *Linguistic Inquiry*, vol. 11, no. 1, pp. 97-202.
- RUWET, Nicolas (1972) *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, Paris, Seuil.
- ST-AMOUR, Marielle (1977) *La complémentation en ancien français*, mémoire de maîtrise, Université de Montréal.
- ST-AMOUR, Marielle (1983) *Les compléments verbaux du latin classique à l'ancien français*, thèse de doctorat, Université de Montréal.
- STOWELL, Tim (1981) *Origins of Phrase Structure*, thèse de doctorat, MIT.

- TASMOWSKI, Liliane (1985) «Faire Infinitif», dans L. Melis, L. Tasmowski, P. Verluyten et D. Willems, *Les Constructions de la phrase française*, Ghent, Communication et Cognition, pp. 223-365.
- VIGNEULLES, Philippe de (1505-1515) *Les Cent Nouvelles Nouvelles*, texte édité par Charles H. Livingston, avec la collaboration de Françoise R. Livingston et Robert H. Ivy, Jr., Genève, Droz, 1972.
- ZUBIZARRETA, Maria-Luisa (1985) «The Relation between Morphophonology and Morphosyntax: The Case of Romance Causatives», *Linguistic Inquiry*, vol. 16, no. 2, pp. 247-289.